



Conseil des ministres franco-allemand du jeudi 07 avril 2016 Dispositifs mis en place



Le 18^{ème} Conseil des Ministres franco-allemand se déroulera pour la 1^{ère} fois dans une ville de province le jeudi 07 avril 2016. Cet événement d'envergure est exceptionnel puisqu'il réunira la Chancelière allemande et le président de la République française, ainsi qu'une quinzaine de ministres de ces deux pays.

Afin de garantir sa bonne tenue et la sécurité de tous, participants et citoyens, des mesures d'ordre et de circulation adaptées seront nécessaires.

Des restrictions à la circulation des véhicules, des transports en commun et des piétons devront être prises dans cette perspective.

Il est dès lors conseillé aux messins d'éviter autant que possible le quartier de Metz centre-ville le jeudi 07 avril 2016.

❖ DISPOSITIF DE CIRCULATION

Cf. plan de circulation en annexe.

La circulation de tout véhicule, sauf autorisations spéciales (badges pour livraisons, cortèges officiels, véhicules de secours, résidents ou hôtel, etc.), sera interdite le 07 avril 2016 de 05H30 à 18H00 sur les axes suivants :

- Rue de la Garde
- Rue du Juge Pierre Michel
- Rue Haute Pierre
- Rue et cours Winston Churchill
- Avenue Robert Schuman (de la rue Serpenoise à la rue Wilson)
- Cours Robert Schuman
- Rue Paul Joseph Schmitt
- Rue Harelle
- Rempart Saint Thiébault (de la rue Harelle au square Camoufle)
- Avenue Joffre
- Bretelles Pont Déroulède (entrée et sortie d'autoroute)
- Avenue de Lattre de Tassigny (du Pont Déroulède à la rue Wilson)
- Boulevard Clémenceau (de la rue François de Guise à la bretelle Joffre)
- Allée Victor Hégly
- Boulevard Poincaré
- Allée du Bras Mort
- Pont du Bras Mort
- Quai des Régates
- Avenue Ney
- Rue de la Citadelle
- Rue du Général Gaston Dupuis
- Rue Maréchal Lyautey.

La circulation sera mise en double-sens le 07 avril 2016 de 5H30 à 18H00 :

- Rue de la Pierre Hardie
- Rue de la Paix
- Rue aux Ours
- Avenue Ney
- En Bonne Ruelle
- Pont Déroulède
- Avenue de Lattre de Tassigny (du Pont Déroulède à la rue Wilson)

- Rue du Général Gaston Dupuis.

Le stationnement de tout véhicule sera interdit et considéré gênant du 06 avril 2016 à 20H00 au 07 avril 2016 à 18H00 :

- Rue Maréchal Lyautey
- Boulevard Georges Clémenceau (de la rue François de Guise à la bretelle Joffre)
- Avenue de Lattre de Tassigny (du Pont Déroulède à la rue Wilson)
- Rue du Général Gaston Dupuis
- Rue de la Citadelle dans sa totalité
- Avenue Robert Schuman (de la rue Serpenoise à la rue Wilson)
- Cours Robert Schuman
- Rue et cours Winston Churchill
- Bretelles d'accès autoroute – Pont Déroulède dans les deux sens
- Rempart Saint Thiébault (de la rue Harelle au square Camoufle)
- Place du Roi George
- Rue Harelle
- Rue Paul Joseph Schmitt.

Les services de Police pourront également, en cas de nécessité, imposer d'autres mesures de circulation nécessaires à la bonne organisation de ce Conseil des Ministres franco-allemand.

❖ JE SUIS AUTOMOBILISTE

La circulation automobile sera interdite sur un périmètre compris entre la rue de la Garde, le boulevard Poincaré, la rampe Hégly, avenue Georges Clémenceau, la rue François de Guise, l'avenue de Lattre de Tassigny, avenue Robert Schuman, la rue Harelle et la rue Winston Churchill dès 6h00 du matin. Il sera dans ce cadre impossible de se diriger vers Montigny-les-Metz depuis la sortie d'autoroute de Metz Centre, la bretelle dite du pont Déroulède étant neutralisée.

Par ailleurs en cours de matinée, vers 10h00, et jusqu'en milieu d'après midi, vers 16h30, la circulation sera neutralisée en direction des bretelles d'autoroute d'entrée et de sortie de Metz-Centre, ainsi que l'avenue Joffre.

Il est donc conseillé d'utiliser les autres voies d'accès sur Metz-sud, Metz Pontiffroy ou le contournement du sud messin, la N451.

❖ JE SUIS PIÉTON

Pour les piétons, des restrictions semblables seront adoptées.

L'accès aux commerces et services situés à proximité de la place de la République sera maintenu, mais uniquement à partir de la rue des Clercs, après vérification des identités et des sacs, vérification d'usage par les forces de sécurité intérieure.

L'accès au palais de justice de Metz sera également possible depuis la rue aux Ours sur convocation.

De même, la circulation piétonne sera interdite sur la partie du plan d'eau donnant accès au boulevard Poincaré et notamment dans l'allée du bras mort, le quai des Régates, la Promenade de la Porte d'Anglemur.

Il est conseillé aux piétons de se munir d'une pièce d'identité lors de leurs déplacements.

❖ J'UTILISE LES TRANSPORTS EN COMMUN

L'ensemble des transports en commun assureront leur service. Toutefois, dès 5H00 du matin, certains itinéraires seront déviés et l'intégralité des arrêts situés le long de la place de la République, sur le boulevard Poincaré et l'hyper-centre de Metz ne seront pas desservis.

Pour plus d'informations : www.lemet.fr

❖ JE SUIS COMMERCANT

L'ensemble des commerces seront ouverts, avec toutefois une interdiction de terrasse pour les restaurateurs et cafetiers situés rue Winston Churchill et avenue Robert Schumann.

Le restaurant La Guinguette, le manège situé place de la République et la station des taxis seront fermés le 07 avril à compter de 5H00.

❖ JE SUIS LIVREUR

Les livraisons seront interdites place de la République, rue Winston Churchill et avenue Robert Schuman le 07 avril de 5H00 à 16H00.

Les livraisons sur le plateau piétonnier seront quant à elles limitées aux véhicules de moins de 3,5 T.

Les commerçants sont informés sur ces contraintes et sensibilisés sur la nécessité de limiter ou reporter leurs livraisons par la ville de Metz.

❖ JE TRAVAILLE SUR LE PLATEAU DE LA CITADELLE

Sont concernés : les personnels du palais du Gouverneur, de la Citadelle, de la Chambre régionale des comptes, de la caserne Ney, de l'Arsenal, de l'école supérieure des arts de Lorraine (ESAL).

Ces personnels et l'intégralité des prestataires intervenant sur les sites mentionnés seront filtrés rue Harelle et sur présentation d'une pièce d'identité. Ils devront prendre les dispositions nécessaires pour stationner leur véhicule hors de la zone.

❖ JE SOUHAITE ACCÉDER AU PARKING RÉPUBLIQUE

Le parking de la République sera totalement fermé du mercredi 06 avril à partir de 22H00 au jeudi 07 avril après 16H00.

a) Le 1^{er} étage (extension Arsenal) sera fermé dès le samedi 02 avril en soirée. La seconde partie du 1^{er} étage sera évacuée à compter du mardi 5 avril pour une fermeture complète le 6 avril à 22H00.

b) Pour les 2^{ème} et 3^{ème} niveaux, l'enlèvement des véhicules est prévu à partir du 4 avril pour une fermeture complète le 06 avril à 22H00.

Une seule entrée piétons sera maintenue et surveillée ; elle se fera par la galerie marchande.

La sortie véhicules se fera uniquement par le boulevard Poincaré.

❖ JE SUIS BÂTELIER

La navigation des bateaux et autres embarcations sera interdite sur la journée du 7 avril sur le plan d'eau et sur les voies de navigation y conduisant.

Voies navigables de France (VNF) assurent l'information des plaisanciers.

❖ ANNEXE

Plan de circulation.